

Circonscription de Chenôve

Dijon, le

Madame, monsieur,

L'accueil de la classe de
de l'école de
fréquentée par votre enfant est suspendu en raison de la mise en œuvre du protocole
sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19. En effet le protocole et la Foire aux questions qui
l'accompagne prévoient une limitation du brassage et la non répartition des élèves dans
d'autres classes.

Cette mesure vise à limiter les risques de contagion.

La suspension d'accueil est prévue le

Votre enfant a moins de 16 ans et aucun des deux parents ne peut télétravailler : ce
courrier/courriel vaut attestation à remettre à l'employeur pour un des parents.

Pour les salariés, remettez ce courrier/courriel à votre employeur comme justificatif
d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le
secteur public).

Pour les non-salariés, rendez-vous sur declare.ameli ou declare.msa pour obtenir un arrêt de
travail.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées.

L'inspectrice de l'éducation nationale
Elodie Pasteur

